

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 9 AVRIL 2025 à 19H00****N°033/2025 – Bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées en 2024**

Conseillers en exercice : 25 – Présents : 20 – Excusés avec Pouvoir : 3 – Excusé sans Pouvoir : 0  
Absents : 2 – Votants : 22

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 9 AVRIL, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 3 avril 2025, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX Jean-François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, CHAUDET Lydie, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

**ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

**Mesdames, Messieurs :** BULIARD Sylvie (pouvoir donné à Isabelle VIGNAGA), DOUVRE Evelyne, (pouvoir donné à Frédéric MARCILLAC), RONGEAT Stéphane, (pouvoir donné à Patrick VAUGEOIS).

**ETAIENT ABSENTS :**

**Mesdames, Messieurs** GONGUET Nathalie, GRUET Alexis.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur François BIRRAUX** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées par les communes est soumis à délibération et annexé au compte administratif.

Ce bilan annuel des acquisitions/cessions a donc pour objet de donner un état de la réalité physique des opérations foncières réalisées en précisant les sommes ordonnancées par la commune du 01/01/2024 au 31/12/2024 :

**❖ ACQUISITIONS FONCIERES**

Il y a eu une acquisition immobilière à titre onéreux effectuée par la commune en 2024 :

- l'acquisition des parcelles cadastrées section A n°1670, 1668, 2330 et 1666 (superficie totale d'environ 4 hectares) situées chemin du Champ du Comte (en nature de pré et de terre) appartenant à Madame Monique CADOT pour 12 041€ (compte 2111).

**❖ CESSIONS FONCIERES**

Il n'y a pas eu de cessions immobilières à titre onéreux effectuées par la commune en 2024.

***VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2241-1 ;***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250409-033-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025  
Publication : 30/04/2025

**CONSIDERANT** qu'il importe, conformément aux dispositions susvisées, de délibérer au Conseil Municipal sur le bilan annuel de l'action foncière ainsi que sur les tableaux des acquisitions et cessions foncières ;

**Le Conseil Municipal**, hors vote de Monsieur Patrick BOUVARD,  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE** le bilan annuel de l'action foncière retraçant l'activité de l'année 2024.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Le Maire,

**Guillaume FAUVET**



Le secrétaire,

**François BIRRAUX**

